

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 037-200072981-20231031-D2023_175-DE

S M I P E

VAL TOURAINE ANJOU



RAPPORT ANNUEL

**DU SERVICE PUBLIC DE PRÉVENTION
ET DE GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS**

**ÉDITION
2022**

Sommaire

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 037-200072981-20231031-D2023_175-DE



CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE - 2022

P. 3

LES FAITS MARQUANTS 2022

P. 6

MOYENS HUMAINS

P. 7

MOYENS MATÉRIELS

P. 8

BILAN DES TONNAGES PRODUITS

P. 9

SENSIBILISATION ET PRÉVENTION

P. 11

ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES

P. 14

LES RECYCLABLES - COLLECTE DES P.A.V

P. 19

LE RÉSEAU DES DÉCHÈTERIES

P. 27

INDICATEURS FINANCIERS

P. 35



Présentation du SMIPE - 2022

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 037-200072981-20231031-D2023_175-DE



► Carte d'identité du territoire

Depuis sa création en 1972, le SMIPE Val Touraine Anjou a subi de nombreuses transformations de territoire. La dernière en date est celle du 31 décembre 2019, où les 7 communes du Canton d'Allonnes (Maine et Loire) ont quitté le syndicat pour être rattachées à Saumur Agglo Propreté.

► Evolution

Il n'y a pas eu de modification du territoire depuis le 1^{er} janvier 2020.

► Conséquences sur le contenu du rapport

Les données avant et après le 1^{er} janvier 2020 ne peuvent donc pas être comparées en raison d'une population et d'un schéma technique différents.

► Carte du territoire

26 communes

25 754 habitants (+6,5 % par rapport à 2020)



Superficie du territoire : 667,08 km²
Nombre de foyers : 13 344



► Service de collecte et de traitement

Le SMIPE a dû s'adapter aux différences de fonctionnement et harmonisera les types de collecte au fil des années...

► Collectes :

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles en porte à porte

Communes du Nord - ex SMIOM de Couesmes + Ambillou

- La collecte des emballages en sac jaune
- La collecte sélective du verre et du papier en apport volontaire

Communes du Sud - historique SMIPE

- La collecte sélective des emballages, du verre et des papiers en apport volontaire

► Traitement :

- La valorisation des filières de déchèteries,
- La valorisation des filières de la collecte sélective.
- Le traitement des déchets résiduels (OMr),
- Le traitement des déchets issus d'une activité autre que domestique et assimilables à des déchets ménagers, (sont concernés notamment les déchets des administrations, artisans, commerçants et entreprises), dans le cadre de la Redevance Spéciale.

Et enfin l'exploitation des déchèteries.



► Vue d'ensemble



5
déchèteries



1 quai
de transfert



1 plateforme de
stockage
en exploitation



13 173
tonnes de déchets
collectées par le
SMIPE en 2022*



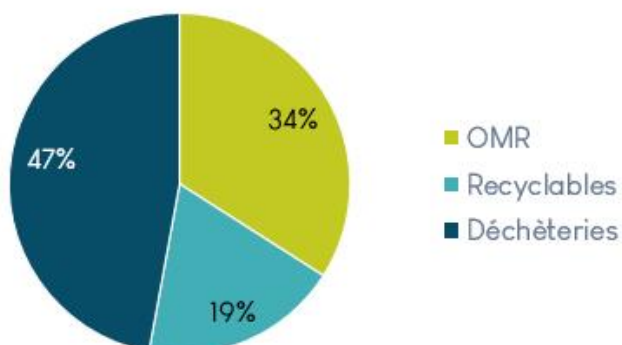
502
kg/habitant/an
tous déchets
confondus



30
agents
24% de femmes
et 76% d'hommes

*1087 tonnes de moins par rapport à 2021. On constate une baisse générale des déchets au niveau national

► Répartition des tonnages collectés par nature



► Chiffres nationaux

525 kg/hab

(chiffre Gouvernement 2019)

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés est défini par le décret 2015-1827 du 30 décembre 2015.

Son objectif est de favoriser la transparence vis-à-vis des usagers et de les informer sur l'organisation du service ainsi que sur les principaux événements de l'année. (Article L5211.39 du CGCT – Modifié par LOI n°2010-1563 du 16 décembre 2010 art. 34)

► Institution

Présidé par Xavier DUPONT, depuis le 8 septembre 2020, le Comité Syndical est composé de 62 membres dont 36 titulaires et 26 suppléants provenant des 2 structures :

- Communauté de communes « Touraine Ouest Val de Loire »
34 délégués titulaires et 25 délégués suppléants



- Communauté de communes « Chinon Vienne et Loire »
2 délégués titulaires et 1 délégué suppléant



► Bureau Syndical

Le bureau Syndical prend les décisions relatives au fonctionnement du SMIPE et prépare les dossiers à présenter au Comité Syndical. Il est composé de 10 membres issus des délégués des 2 intercommunalités, en plus du Président, Xavier DUPONT et les 2 Vice-présidents :

1^{er} VICE PRÉSIDENT : Patrick PLANTIER (Benais)
2^{ème} VICE PRÉSIDENT : Sébastien BERGER (St Nicolas de Bourgueil)

► 10 membres du bureau supplémentaires

- Dominique ALLAIRE (Bourgueil)
- Frédéric CLEMENT (Bourgueil)
- François GRANDEMANGE (Continvoir)
- Nicolas VEAUUVY (Couesmes)
- Hubert DE CHAMPS (La Chapelle sur Loire)
- Jean Philippe TROLONG BAILLY (Marcilly sur Maulne)
- Jean Paul SORIN (St Laurent de Lin)
- Marie Sabine DE ARAUJO (Savigné sur Lathan)
- Sandrine MORIN (Savigné sur Lathan)
- Chrystophe AUBERT (Souvigné)

► Commissions thématiques

Ces Commissions apportent une réflexion en amont sur les différents dossiers du SMIPE. Elles émettent des avis ou des préconisations :

- Commission d'Appels d'offres
- Commission Communication/ Ressources Humaines





► EXTENSIONS DES CONSIGNES DE TRI

Mise en place des sacs jaunes : la distribution a été faite en mairie au mois de novembre pour être opérationnel au 1^{er} janvier 2023 avec l'extension des consignes de tri nationales (CITEO).

► NOUVEAU CENTRE DE TRI - ST BARTHELEMY D'ANOU

Mise en service industrielle du centre de tri.

► NOUVEAU MATERIEL

Acquisition d'une chargeuse à pneus pour l'expédition des déchets ainsi que deux véhicules légers.

► NOUVELLE ORGANISATION

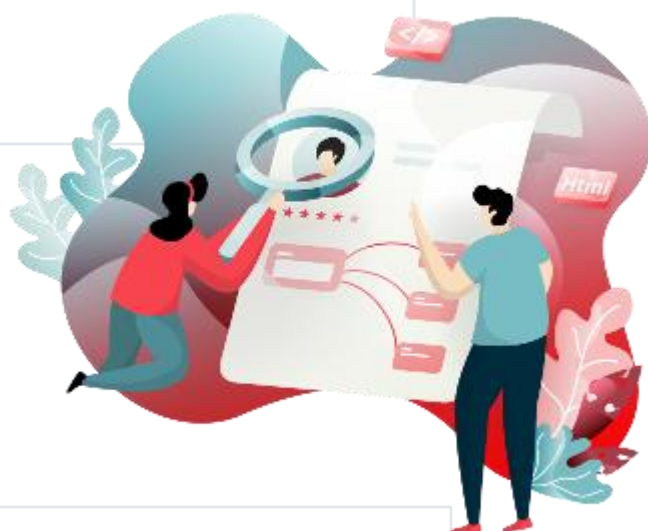
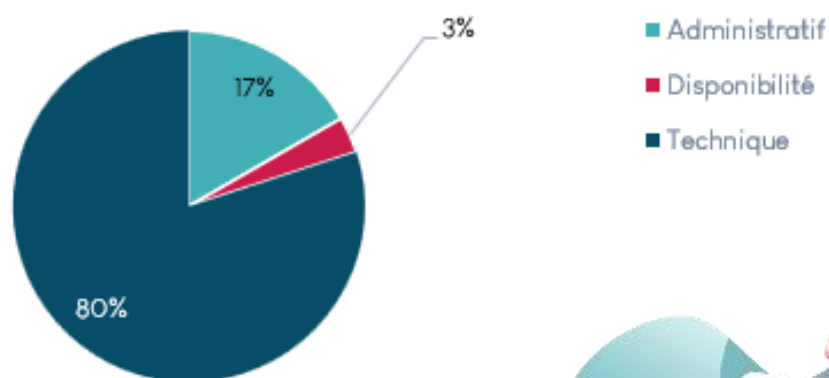
Renaud VANDEWEGHE, Directeur Général des Services de la C.C. TOVAL, assure l'interim de la direction du SMIPE, pendant la période de recrutement d'un nouveau directeur.

► Effectifs

La compétence déchet est assurée en régie par les 24 agents techniques et 6 agents administratifs (dont 1 en disponibilité) soit un total de 30 personnes.

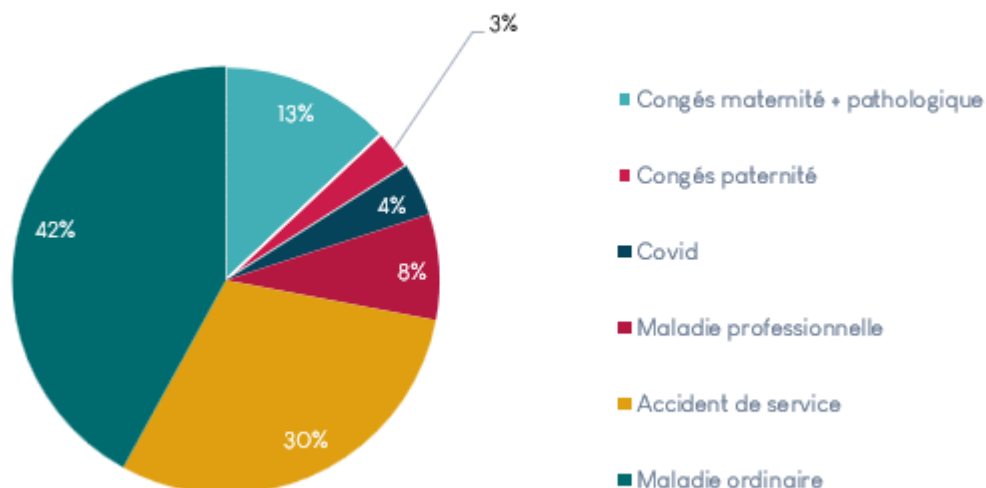
Détail de l'effectif du Syndicat au 31/12/2022

Répartition des agents par filières



► Les absences

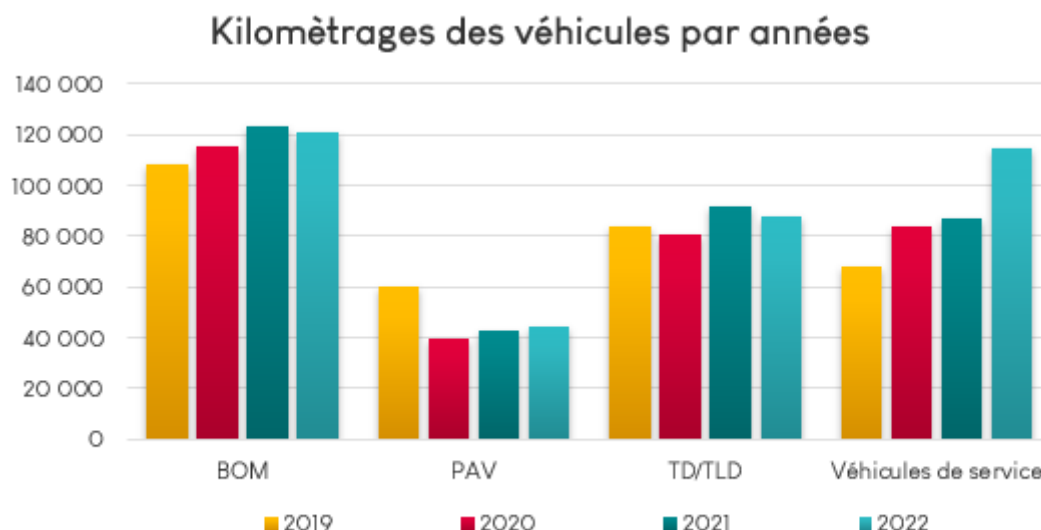
Répartition des absences / maladies



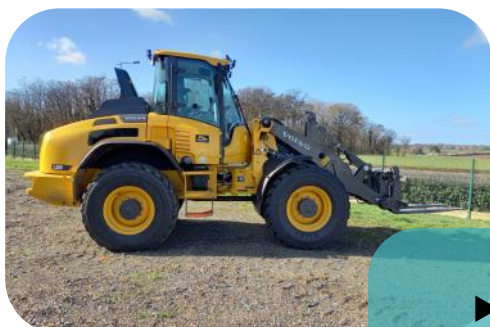
► Equipements détenus

Les véhicules sont répartis en 4 catégories :

- 8 BOM (Bennes à Ordures Ménagères et Emballages) pour la collecte en porte à porte.
- 2 PAV (Points d'Apports Volontaires) pour la collecte des Points d'Apport Volontaire.
- 3 TD/TLD (Transferts Déchèteries/Transferts Longues Distances) pour le transport jusqu'aux centres de traitement ainsi que les rotation de caissons déchèteries.
- 7 véhicules de services (tous les véhicules de services nécessaires aux déplacements des agents).



- En 2022, le kilométrage des BOM baisse de 1,6% par rapport à 2021, soit un maintien du kilométrage, le schéma de collecte reste inchangé.
- La location de la BOM bi-compartmentée est conservée pour les tournées du Nord.
- En mars, livraison de la chargeuse VOLVO, avec deux godets (1 500 L pour les gravats, 2 000 L avec pince pour les OM et déchets verts, ainsi qu'une fourche à palette) pour le site de transfert de Benais, avec formation du personnel, en remplacement du chargeur FIAT.



► **2 Engins** : Pelle à grappin, chargeur VOLVO.
 1 147 heures (+1,3% par rapport à 2021)
 Utilisation pour le site de transfert de Benais

Bilan des tonnages collectés

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 037-200072981-20231031-D2023_175-DE



ORDURES MÉNAGÈRES résiduelles

Désignation	Tonnages collectés 2022	RATIO PAR HAB EN KG	Evolution 2021/2022		pour mémoire en 2021	
			Ratios	Tonnages	tonnages collectés	RATIO/HAB en KG
TOTAL OMR	4 484	174,11	-0,15%	0,15%	4 491	173,85

RECYCLABLES - Collectes sélectives

Désignation	Tonnages collectés 2022	RATIO PAR HAB EN KG	Evolution 2021/2022		pour mémoire en 2021	
			Ratios	Tonnages	tonnages collectés	RATIO/HAB en KG
CARTONS COMMERCANTS	30,43	1,18	4,8%	4,5%	31,95	1,24
VERRE	1529,66	59,40	9,6%	10%	1395,48	54,02
ACIER	579,88	22,52	5,8%	6,1%	548,05	21,22
ALU						
CARTONS						
BRIQUES						
PLASTIQUES						
PAPIERS	342,46	13,30	4,5%	4,8%	327,82	12,69
TOTAL CS	2 482,43	96,39	7,78%	8,1%	2 303	89,16

DÉCHÈTERIES

Désignation	Tonnages collectés 2022	RATIO PAR HAB EN KG	Evolution 2021/2022		pour mémoire en 2021	
			Ratios	Tonnages	tonnages collectés	RATIO/HAB en KG
VEGETAUX	2371,68	92,09	-15,13%	-15,39%	2 803,06	108,51
FERRAILLES	206,26	8,01	-13,9%	-14,2%	240,32	9,30
BOIS	330,84	12,85	-2%	-2,3%	338,80	13,12
CARTONS	233,00	9,05	19,1%	18,8%	196,17	7,59
ENCOMBRANTS	1 427,84	55,44	0,1%	-0,2%	1431,26	55,40
MOBILIER	523,62	20,33	-3,9%	-4,2%	546,77	21,17
RÉEMPLOI	13,06	0,51	-20,9%	-21,1%	16,56	0,64
GRAVATS	1 880,74	73,03	43,1%	42,6%	1318,55	51,04
PLACOPLATRE	143,80	5,58	8,9%	8,6%	132,43	5,13
BATTERIES	3,14	0,12	27%	26,6%	2,48	0,10
DECHETS D3E	234,76	9,12	2,8%	2,5%	229,05	8,87
DECHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES (PEINTURES)	21,00	0,82	-50,8%	-51%	42,84	1,66
LAMPES ET NÉONS	0,84	0,03	-68,5%	-68,6%	2,68	0,10
CARTOUCHES ENCRE	0,30	0,01	-84,1%	-84,1%	1,89	0,07
PILES	2,30	0,09	-27,3%	-27,6%	3,17	0,12
HUILES DE VIDANGE	17,70	0,69	21%	20,7%	14,67	0,57
HUILES DE FRITURES	1,78	0,07	-24,8%	-25%	2,38	0,09
PNEUS	3,70	0,14	-79,5%	-79,6%	18,14	0,70
CAPSULES ALUMINIUM	2,04	0,8	-20,1%	-20,3%	2,56	0,10
RADIOGRAPHIES	0,23	0,01	21,4%	21,1%	0,19	0,007
BOUCHONS DE LIEGE	0,14	0,005	301,8%	300,6%	0,03	0,001
TEXTILES/CHAUSSURES	98,96	3,84	-19%	-19,3%	122,62	4,75
TOTAL DECHETTERIES	6 206,93	241,01	-16,6%	-16,9%	7 467	289,03

TOTAUX

TOTAL DECHETS COLLECTES 2022	13 173,42	511,51	-7,6%	-7,3%	14 260,93	552,04
------------------------------	-----------	--------	-------	-------	-----------	--------

Chiffres Clés 2022

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

23t* évitées
(comportant 30% d'OMr
des foyers équipés)

CENTRE DE
TRANSFERTS
DE BENAIS

OMr
4 484 t

Transport en régie
de 4 298 tonnes d'OMr

UNITÉ DE
VALORISATION
ÉNERGÉTIQUE DE LASSE

Production
de 64 500 MWh
d'électricité

Mâchefers : 19 965 T
Réfioms : 4 227 T

CENTRE DE TRANSFERT DE
BENAIS

Emballages
580 t
collectés

ETS BRUNET
ALLONNES

Verres
1 530 t
collectés

CENTRE DE TRANSFERT
DE BENAIS

Papiers
342 t
collectés

Pré-tri manuel du papier

DÉCHÈTERIES

CONTENEUR
RÉEMPLOI
13 t détournées

6207t

Acier 76 t
Alu 7 t
Cartons 226 t
Briques (E.L.A) 4 t
Plastique 108 t

Tonnages valorisés

Verre 1 465 t

Papiers 373 t

ZONE DE
MATÉRIAUTHERQUE

Végétaux : 1 061 t	Placoplâtre : 144t	Huile de vidange 17,7 t
Ferrailles : 206 t	Batteries : 3 t	Huile de friture 1,8 t
Bois : 331 t	D3E : 235 t	Pneus 3,7 t
Cartons : 233 t	Peintures : 21 t	Capsules alu 2 t
Encombrants : 1 428 t	Lampes : 0,8 t	Radiographies 0,2 t
Mobilier : 523 t	Cartouches encre : 0,3 t	Textiles 99 t
Réemploi : 13 t	Piles : 2,3 t	Bouchons liège 0,14 t
Gravats : 1 881t		

*estimation

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 037-200072981-20231031-D2023_175-DE



Sensibilisation et prévention



► Communication et prévention

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 037-200072981-20231031-D2023_175-DE



Réduire sa production de déchets à la source est un préalable à la gestion des déchets. **“Le meilleur déchet est celui qu’on ne produit pas”**. Le SMIPE part à la rencontre des habitants, scolaires, entreprises et associations,... pour les accompagner dans la réduction, le tri et la gestion de leurs déchets.

► Les animations scolaires

Différents ateliers « compostage », « alléger sa poubelle » et « tawashi » ont été menés auprès de classes de CP / CE1 / CM2.

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de scolaires sensibilisés	574	595	121 ⁽¹⁾	197 ⁽²⁾	106 ⁽³⁾

(1) Confinement + baisse du nombre d'écoles dû au nouveau périmètre du territoire

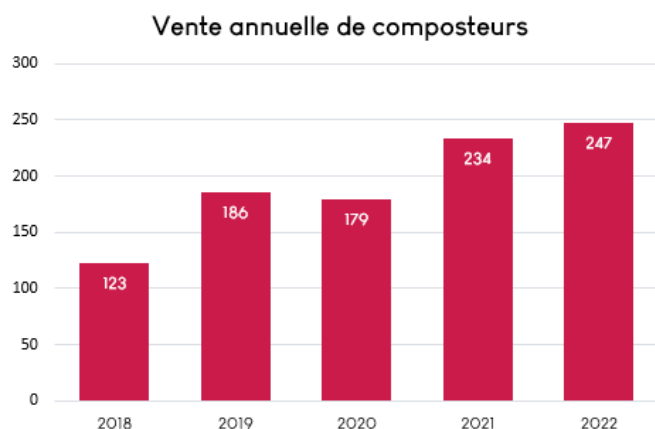
(2) Avec la crise du COVID-19, reprise des interventions en septembre 2021

(3) En raison d'un manque de personnel, les animations scolaires n'ont pas pu atteindre leurs objectifs prévus

► La dotation en composteurs

En 2022, la dotation annuelle de composteurs a augmenté de 5% par rapport à 2021.

On constate une hausse des ventes lors de la diffusion semestrielle du Journal Info Déchets.



131
composteurs
de 600L

116
composteurs
de 300L



Nombre de composteurs vendus en 2022 par volume

► Le Web

SITE INTERNET



www.smipe-vta.net
8 237 nouveaux visiteurs

FACEBOOK



facebook.com/SmipeVTA
680 abonnés
(+ 50% de followers)

► La communication écrite et visuelle

Les supports de communication imprimés

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 037-200072981-20231031-D2023_175-DE



LE JOURNAL INFO DECHETS

Parution semestrielle



JID n°18

Impression à 13 431 exemplaires
distribution toutes boîtes



JID n°19

Impression à 13 424 exemplaires
distribution toutes boîtes

LETTRIE INTERNE

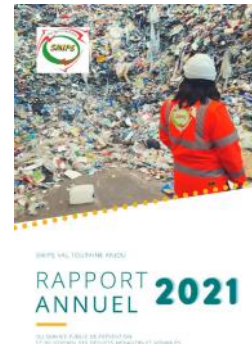
Parution mensuelle



Impression
à 32 exemplaires

LE RAPPORT ANNUEL 2021

Parution annuelle



Impression 40 exemplaires
distribués aux délégués
et envoyé aux mairies par mail

LETTRIE D'INFORMATION AUX USAGERS

Extension des consignes de tri



Impression en 13 913 exemplaires

AFFICHE DISTRIBUTION

Sacs jaunes



Impression en 26 exemplaires

FLYER A5



Impression
à 8350 exemplaires

CONSIGNES DE TRI



Impression en interne
en fonction des besoins

ADHESIFS BACS OMR et jaune



Impression
à 900 exemplaires



Impression
à 1 200 exemplaires

► Colonnes papiers au profit des écoles

Chaque année, le syndicat propose à tous les établissements scolaires de son territoire, la mise en place de 3 colonnes pour réceptionner le papier. A l'issue d'une période de 15 jours, le papier est pesé et un montant de 35€/tonne est reversé à la caisse des écoles.

32,26 tonnes de papiers ont été collectés sur l'année civile 2022 pour un montant de 1 130€ reversé aux 13 établissements du territoire ayant participé. Une légère augmentation des tonnages collectés par rapport à l'année civile antérieure.

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 037-200072981-20231031-D2023_175-DE



Ordures Ménagères Résiduelles



4 484_T

de déchets ménagers
collectés en 2022
(-0,15% par rapport à 2021)

174,11_{kg}

par habitant
(+0,15% par rapport à 2021)

Les Ordures Ménagères résiduelles

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 037-200072981-20231031-D2023_175-DE



► Le service de collecte

Le service de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles est assuré par le personnel du SMIPE

- **AUCUN CONTENANT OBLIGATOIRE** pour les 12 communes du Sud
- **CONTENEURISATION EN BACS NOIRS**, depuis 2014, pour les 14 communes du Nord
- **EN PORTE À PORTE ou EN BAC DE REGROUPEMENT**
(85 bacs de regroupements installés dans le Sud suite à la mise en place de la recommandation R437 de la CNAMTS)



► Le service de ramassage

Un service réalisé par le personnel du SMIPE

DONNÉES DE LA RÉGIE

- **10 CHAUFFEURS/RIPPEURS**
- **8 BENNES** en régie
- **120 988 KM** parcourus par les véhicules
- **18,78 TONNES** collectées par jour ouvré
- **13 360 ADRESSES COLLECTÉES** chaque semaine (particuliers et professionnels)

► Jour férié

En cas de jour férié, la collecte de ce jour férié est reportée au lendemain et toutes les collectes suivantes sont décalées d'une journée jusqu'au samedi inclus.



► Circuits de collectes

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
Bourgueil	Chouzé sur Loire	St Patrice Continvoir Gizeux	Bourgueil	Restigné St Michel sur Loire
Villiers Au Bouin Couesmes	La Chapelle sur Loire Ingrandes de Touraine	Ambillou	Cléré les Pins Benais	Savigné sur Lathan Avrillé les Ponceaux
Château La Vallière (Emballages)	Rillé Hommes	Braye sur Maulne Lublé Marcilly Sur Maulne St Laurent de Lin	St Nicolas de Bourgueil Benais	Château La Vallière (OMr)
			Channay sur Lathan Courcelles de Touraine	Souigné Brèches



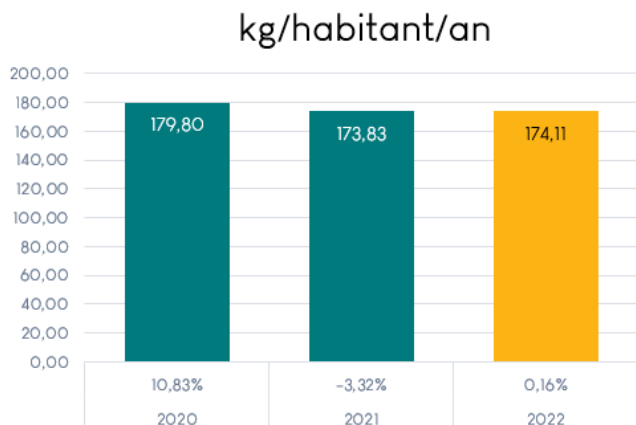


Les Ordures Ménagères résiduelles

Envoyé en préfecture le 06/11/2023
 Reçu en préfecture le 06/11/2023
 Publié le
 ID : 037-200072981-20231031-D2023_175-DE



► Les chiffres de la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles



En 2022, les ratios restent stables.

► Les déchets en provenance des professionnels et assimilés

La Redevance Spéciale s'adresse aux établissements publics ou privés, producteurs de déchets assimilables aux Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) dès lors qu'ils bénéficient du service de collecte assuré par le SMIPE Val Touraine Anjou.

- Administrations
- Associations
- Professions libérales
- Collectivités
- Entrepreneurs
- Artisans
- Etablissements publics
- Commerçants

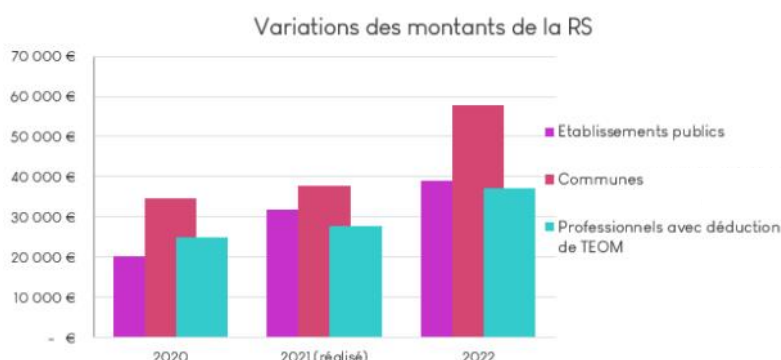
Le Syndicat a pris, par délibération le 1^{er} mars 2011, la décision d'instaurer la Redevance Spéciale à compter du 1^{er} juillet 2011 pour le secteur SUD. Cette redevance est mise en place pour le secteur NORD depuis le 1^{er}

ASSUJETTIS À LA REDEVANCE SPÉCIALE 2022			
Etablissements publics	Communes	Professionnels	total
39 106€	57 734€	48 653€	145 493€*

*Total sans déduction de la TEOM

Avec déduction de la TEOM, le montant est de 134 046€.

Les recettes de la Redevances Spéciales ont augmenté de 44 % par



► La Redevance Spéciale



369

bacs RS pour les OMR



70

bacs RS pour les cartons
(payants et non payants)

- **195 ÉTABLISSEMENTS RECENSÉS** produisant **PLUS DE 500 LITRES DE DÉCHETS** par semaine, (hors collectivité), soumis à la Redevance Spéciale, avec bacs de couleurs spécifiques. Le volume mis en place est défini selon leurs besoins.
- **497 CONTENANTS** (OMr et recyclables) répartis sur l'ensemble du territoire (payants et non payants)

► Les Ordures Ménagères résiduelles

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 037-200072981-20231031-D2023_175-DE



► Transport et traitement des Ordures Ménagères Résiduelles

CENTRE DE TRANSFERTS
DE BENAIS



Transport en régie
de 4 298 tonnes
d'OMr



UNITÉ DE VALORISATION ÉNERGÉ-
TIQUE DE LASSE (49)



► Production de l'incinération à l'U.V.E de Lasse (49)



Énergie électrique

64 500 MWh



Mâchefers

19 965 T

Réfiom

4 227 T

► Mâchefers

Les mâchefers sont les résidus solides de l'incinération, c'est-à-dire, la partie minérale. On y retrouve notamment les métaux ferreux et non-ferreux.

► Réfioms

Récupérés sous forme de **R**ésidus d'**E**puration des **F**umées d'**I**ncinération d'**O**rdures **M**énagères, les Réfioms sont envoyés en Installation de Stockage de Déchets Dangereux (ISDD), à Saint-Cyr-des-Gâts en Vendée.

► Extrait des mâchefers



1 945 tonnes de
métaux ferreux
(Acier)



131 tonnes de
métaux non ferreux
(Aluminium)

► Radioactivité



En 2022, aucune détection de radioactivité, sur nos caissons, n'a été répertoriée.

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 037-200072981-20231031-D2023_175-DE



Les recyclables

collectés en points d'apport
volontaire
et en porte à porte



2 482_T

de recyclables
collectés en 2022
(+8% par rapport à 2021)

96,39_{kg}

par habitant
(+8% par rapport à 2021)

L'intégralité des emballages, qu'ils soient collectés en P.A.V. ou en P.A.P. sont acheminés vers le centre de tri de Saint Barthélémy d'Anjou (49).

Le papier et le verre sont collectés dans les colonnes bleues et vertes.

COLLECTE DES RECYCLABLES - SMIPE Val Touraine Anjou

- Collecte des emballages en P.A.V. pour les 12 communes du SUD et en Porte à Porte (PàP) pour les 14 communes du Nord
- Collecte des papiers en P.A.V. pour toutes les communes du SMIPE
- Collecte du verre en P.A.V. pour les 26 communes du SMIPE

Toutes les collectes sont effectuées en régie avec notre propre personnel et avec notre propre matériel.

	Verre 	Emballages 		Papier 
		Nord	Sud	
Nombre de contenants	92	52 sacs /foyer	70	71
Type de contenants	colonnes	sacs jaunes	colonnes	colonnes
Ratio du nombre de contenants par habitants	1 pour 280	52/foyer	1 pour 396	1 pour 391
Tonnages collectés	1 530T	580T		342T
Nombre d'habitants	25 754	25 754		25 754
Collecteur	SMIPE vers BRUNET	SMIPE vers ANJOU TRI VALOR		SMIPE vers NORSKE SKOG

► Le papier

Le papier est collecté en PAV sur l'ensemble du territoire. Une fois collecté, le papier est amené au centre de transfert de Benais. De là, il est trié par les agents du SMIPE, à la main, avant son départ pour le recyclage chez Norske Skog à Golbey. Cette action a été réalisée jusqu'en juin 2022. Après cette date, le papier est envoyé au prestataire sans tri préalable.

Les recyclables

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 037-200072981-20231031-D2023_175-DE



La collecte sélective est composée de l'ensemble des recyclables produits par les ménages. Elle comprend trois flux distincts : les emballages, les Journaux-Revues-Magazines (JRM) et le verre. Ils sont collectés en Point d'Apport Volontaire (PAV) ou en sacs jaunes, selon le flux et les secteurs du territoire (Nord ou Sud). Sur l'ensemble du territoire du Syndicat, **92 P.A.V. sont implantés** ce qui représente **233 colonnes au total**.

Emballages

70 colonnes



Bouteilles et flacons
plastiques



Emballages en acier et
en aluminium



Cartonnettes et
briques alimentaires



Papiers

71 colonnes



Journaux



Revues, magazines



Enveloppes



Verre ménager

92 colonnes



Pots et bocaux



Bouteilles



Flacons de parfum



La collecte de ces P.A.V. est réalisée par deux agents du Syndicat à l'aide de deux camions grue à benne déposable. Ces deux agents ont un cycle de travail alternant les horaires du matin et de l'après-midi.

Les circuits de collecte sont définis selon le taux de remplissage de chaque P.A.V. dans un premier temps puis de la situation géographique. Evidemment, ces circuits sont ajustés en fonction de la fréquentation et du taux de remplissage des différents points, à l'aide du logiciel de géolocalisation CITIPAV.



Les recyclables

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 037-200072981-20231031-D2023_175-DE



► Analyse détaillée flux par flux

VERRE



1 530 tonnes
collectées

soit **59 kg/**
an/hab

1 465 tonnes
valorisées*

soit **56 kg/**
an/hab

* La différence entre le collecté et le valorisé correspond au stock de l'année antérieure

COLLECTE



1 530 t

92 colonnes collectées
par le SMIPE

TRANSFERT



Plate-forme de stockage
Ets Brunet à Allonnes

stock fin 2022 : 65 T



VALORISATION



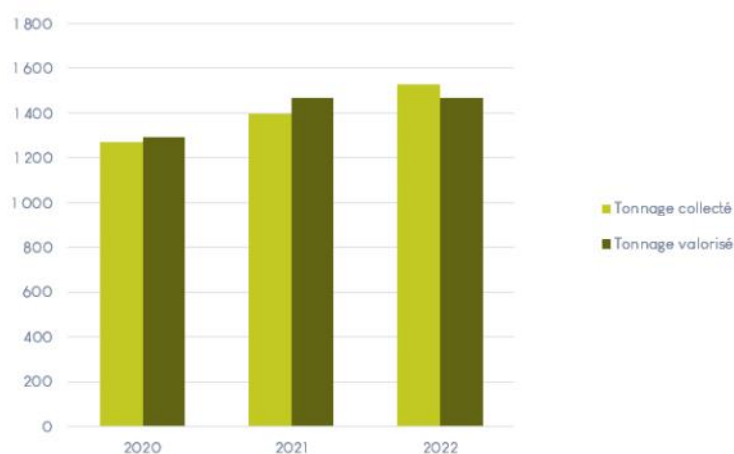
Recyclage du verre à l'infini
et à 100% par



1 465 t

VERRE

► Évolution des tonnages collectés et valorisés



Année	2020	2021	2022
Tonnage collecté	1 272	1 395	1 530
ratio (kg/hab/an)	52,59	54,02	59,41
Tonnage valorisé	1 291	1 465	1 465
ratio (kg/hab/an)	53,40	56,71	56,89

► Chiffres

► **6 €/tonne** de coût pour le SMIPE (stockage plate-forme Brunet)

► **Moyenne de 22,17 €/tonne** de recettes pour le SMIPE

(En 2021, la tonne était reprise pour 16,82€ soit une augmentation de 31,8%)



PAPIER

343 tonnes
collectées

soit **13 kg/**
an/hab

373 tonnes
valorisées *

soit **14,5 kg/**
an/hab

* La différence entre le collecté et le valorisé correspond au stock de l'année antérieure

COLLECTE

TRANSFERT & PRÉ-TRI

VALORISATION

PAPIER



343 t

71 colonnes collectées
par le SMIPE



Pré-tri effectué en régie au centre
de transfert de Benais

+ stock fin 2021 : 30 T



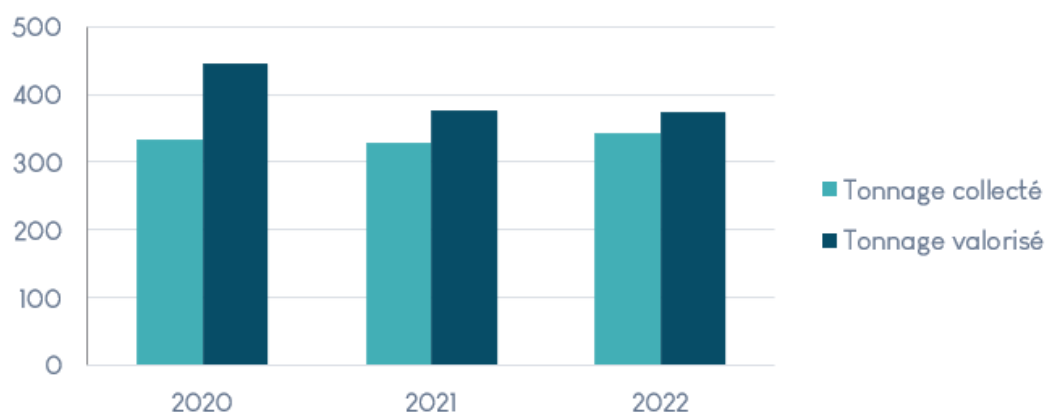
Recyclage du papier par



373 t

Évolution des tonnages collectés et valorisés

Tonnages des papiers collectés et valorisés



Année	2020	2021	2022
Tonnage collecté	332,56	327,82	343
ratio collecté (kg/hab/an)	18,46	12,69	13,32
Tonnage valorisé	446,37	377,25	373,00
ratio valorisé (kg/hab/an)	18,46	14,60	14,48

Chiffres

Reprise moyenne du papier en catégorie papier 1.11 à **74,72 €/tonne** de recettes.
(En 2021, la tonne était reprise pour 72,63 € soit une augmentation de 2,88 %)

EMBALLAGES



580 tonnes
collectées

soit **22,5 kg/**
an/hab

421 tonnes
valorisées *

soit **16 kg/**
an/hab

* La différence entre le collecté et le valorisé correspond aux refus de tri

COLLECTE

TRANSFERT

TRAITEMENT CENTRE DE TRI

VALORISATION

EMBALLAGES



70 colonnes
et sacs jaunes
collectés par
le SMIPE

580 t



Benais



Tri effectué par le
centre de tri Anjou Tri Valor (St
Barthélémy d'Anjou)

421 t

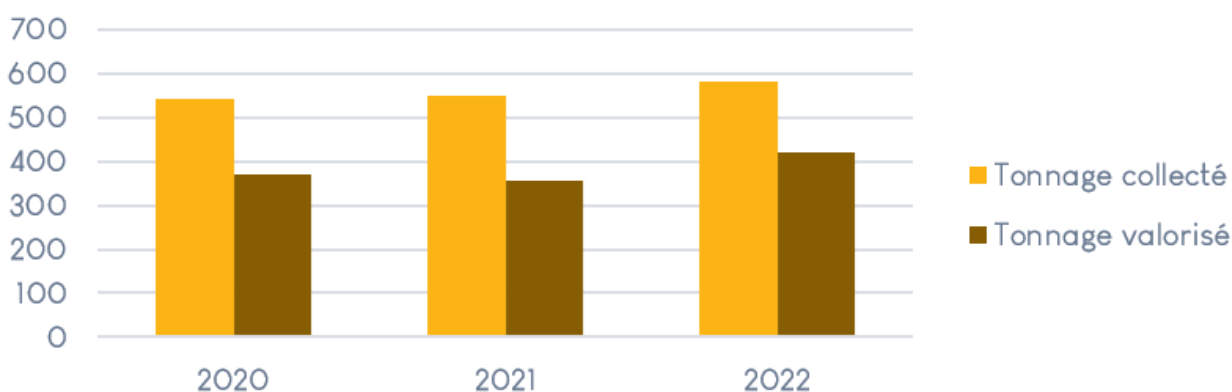


5 filières de Valorisation :



Évolution des tonnages collectés et valorisés

Tonnages des emballages collectés et valorisés



Année	2020	2021	2022
Tonnage collecté	542,06	548,05	580
ratio collecté (kg/hab/an)	22,42	21,22	22,52
Tonnage valorisé	369,85	354,28	421
ratio valorisé (kg/hab/an)	15,29	13,71	16,35

Comment s'explique la différence entre les tonnes collectées et les tonnes valorisées :

► La freinte

La freinte correspond à la perte de volume que subissent les marchandises à cause de l'humidité, des manipulations et du transport.

► Les refus

Les refus sont des erreurs de tri qui correspondent aux indésirables. Ils devraient être présentés soit en collecte des Ordures Ménagères Résiduelles soit au sein des différents flux de déchèteries.

En 2022, sur les 642,98 tonnes d'emballages acheminées au centre de tri, 202,78 tonnes de refus ont été comptabilisées, représentant une moyenne de 31,54 %.

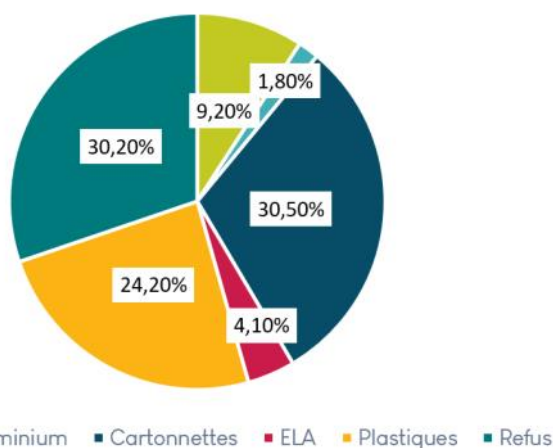
► Caractérisations

Chaque année, le Syndicat effectue des caractérisations, qui consistent à prendre un échantillon de nos emballages ménagers recyclables du SMIPE (environ 35 kg). L'échantillon est ensuite trié en 8 catégories de matériaux présents : Acier, aluminium, cartonnettes, briques alimentaires, bouteilles et flacons en plastique en trois catégories : opaques, transparents et colorés et pour finir les refus (déchets non recyclables ou mal triés).

Une fois les matériaux séparés, ils sont pesés pour attribuer un pourcentage de présence à chaque catégorie de matériaux. Cela permet de cibler les erreurs de tri et de mieux communiquer auprès des usagers pour une compréhension optimale des consignes de tri. L'objectif étant de contribuer à diminuer les refus.

En effet, les erreurs constatées compliquent le tri des déchets sur la chaîne de tri et pénalisent financièrement le SMIPE.

Moyenne des matières retrouvées lors des caractérisations (vrac+sac)



Les emballages les plus collectés sont les cartonnettes à 31 % et les PET Clair qui sont les bouteilles plastiques transparentes à 24 %.



- **En 2021, 14 caractérisations** ont été réalisées
- **Un total de 182 kg** de refus comptabilisés sur 597 kg triés, soit une moyenne de 13 kg de refus pour un poids moyen d'échantillon à 42 kg
- **La moyenne des refus** lors des caractérisation est de **30% (33 % en 2021)**
- **A savoir** : le papier et les films plastiques, considérés en 2022 comme des erreurs de tri dans les emballages, représentent près de 10 % des refus

► Recettes filières au titre de l'année 2022 (T1 à T4)

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le



ID : 037-200072981-20231031-D2023_175-DE

Concernant les recettes versées par les filières de recyclage suite à la revente des matériaux :

- Reprise des flacons plastiques (VALORPLAST) : **56 284,20 €**
- Reprise des métaux : alu et acier (ARCELOR MITTAL + AFFIMET) : **21 974,62 €**
- Reprise du verre ménager (VERALLIA) : **32 474,56 €**
- Reprise des cartonnettes et briques alimentaires (REVIPAC) : **36 734,90 €**
- Reprise des Journaux Revues Magazines (NORSKE SKOG) : **27 871,38 €**

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

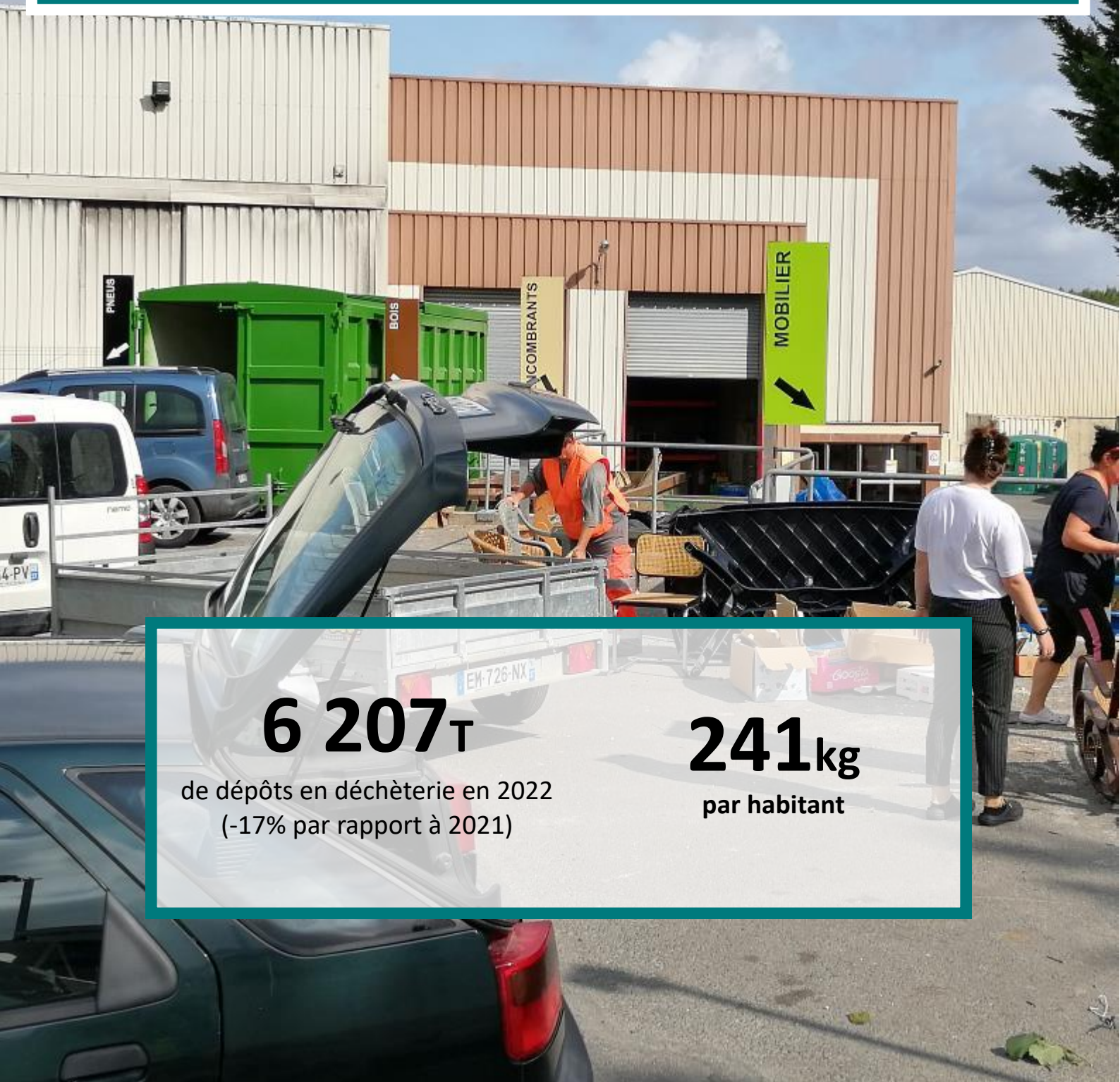
Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 037-200072981-20231031-D2023_175-DE



Le réseau des déchèteries



6 207_T

de dépôts en déchèterie en 2022
(-17% par rapport à 2021)

241_{kg}
par habitant

Envoyé en préfecture le 06/11/2023
Reçu en préfecture le 06/11/2023
Publié le
ID : 037-200072981-20231031-D2023_175-DE

Ces déchèteries apportent une solution de proximité aux déchets encombrants et toxiques qui doivent être collectés séparément en raison de leur volume ou de leur nocivité.

5

DÉCHÈTERIES SUR LE TERRITOIRE DU SMIPE



Les flux : végétaux, métaux, encombrants, bois, ferraille, cartons, mobilier, réemploi, gravats, béton, placoplâtre, batteries, déchets d'Équipements Électriques et Électroniques, peintures, lampes, cartouches d'encre, piles, huile de vidange et filtres à gazole, huile de friture, pneus, vitrage, radiographies, capsules café aluminium, bouchons en liège, textile, les liens de cerclage et films plastiques des professionnels.



24

FILIÈRES DE VALORISATION



Réception des déchetseries

Accessible aux véhicules munis d'une vignette

NOUVEAUX HORAIRES

en vigueur au 15 avril 2022

	Benois	Bourguief	Colasauz sur Loire (St Pierre)	St Laurent de Lathion	Savignés sur Lathan
Lundi	6h30 - 12h	14h - 17h	9h - 12h	Fermé	9h - 12h 14h - 17h
Mardi	6h30 - 12h	9h - 12h	Fermé	9h - 12h 14h - 17h	Fermé
Mercredi	6h30 - 12h	9h - 12h	14h - 17h	14h - 17h	9h - 12h
Jeudi	6h30 - 12h	14h - 17h	Fermé	9h - 12h	14h - 17h
Vendredi	6h30 - 12h	Fermé	Fermé	Fermé	Fermé
Samedi	6h30 - 12h	9h - 12h	14h - 17h	9h - 12h	14h - 17h
FÉRIÉ	Tous les jours	2 ^{ème} samedi de chaque mois	2 ^{ème} samedi de chaque mois	1 ^{er} samedi de chaque mois	1 ^{er} samedi de chaque mois



Déchèteries gérées par le personnel du SMAPE Val Touraine Anjou

Un nouveau planning d'ouverture annuelle des déchetteries est entré en vigueur le 15 avril 2022, il n'y a plus de saisonnalité (estivale / hivernale).

CONDITIONS D'ACCÈS - VÉHICULES -
Extrait du règlement de service en vigueur validé et révisé par le Comité Syndical

VÉHICULES AUTORISÉS
Véhicules au P.T.A.C.*
JUSQU'À 3,5 T

INTERDIT de basculer la benne

VÉHICULES INTERDITS
Tous les tracteurs
Véhicules au P.T.A.C.*
SUPÉRIEUR à 3,5 T

*Poids Total Autorisé en Charge (incluant le poids du véhicule et du chargement)

www.smipe-vta.net

CONDITIONS D'ACCÈS - VOLUMES AUTORISÉS -
Extrait du règlement de service en vigueur validé et révisé par le Comité Syndical

PARTICULIERS
(JUSTIFIANT D'UNE RÉSIDENCE SUR LE TERRITOIRE DU SMPE VTA)

Dépôts journaliers
INFÉRIEURS à 2 m³ → **GRATUIT**
tous flux confondus

Dépôts journaliers
SUPÉRIEURS à 2 m³ → **Facturation à la pesée au Centre de transfert de Benais**
tous flux confondus
Du lundi au vendredi 06h30 - 12h00

Conditions et modalités de paiement des factures sur www.smipe-vta.net

CONDITIONS D'ACCÈS - VOLUMES AUTORISÉS -
Extrait du règlement de service en vigueur validé et révisé par le Comité Syndical

PROFESSIONNELS
(JUSTIFIANT D'UNE RÉSIDENCE SUR LE TERRITOIRE DU SMPE VTA)

Dépôts journaliers
INFÉRIEURS à 1 m³ → **GRATUIT**
tous flux confondus

Dépôts journaliers
ENTRE 1 et 2 m³ → **Facturation par passage en déchèterie**
tous flux confondus
Carte prépayée selon tarifs en vigueur

SANS LIMITE DE VOLUME → **Facturation à la pesée au Centre de transfert de Benais**
Du lundi au vendredi 06h30 - 12h00

Conditions et modalités de paiement des factures sur www.smipe-vta.net

► Accès professionnels et particuliers gros volumes

Pour les volumes supérieurs à 2 m³ pour les particuliers et de plus d'1 m³ pour les professionnels, l'usager est dirigé vers le centre de transfert de Benais où ses déchets seront pesés .

Il est accessible uniquement du lundi au vendredi de 6h30 à 12h00.

Les apports sont ainsi facturés selon la nature des apports et le poids réel grâce au pont bascule :

FLUX	Tarification à la tonne TTC
GRAVATS	8 €
ENCOMBRANTS/ PLACOPLATRE/ FILM PLASTIQUES	77 €
VÉGÉTAUX/BOIS	14 €

► Offre de service aux particuliers : location caisson

Depuis plusieurs années maintenant, le Syndicat met à disposition des particuliers du territoire des caissons, afin de répondre à un besoin ponctuel pour le transport de leurs déchets verts, encombrants ou autres déchets nécessitant de très nombreux tours en déchèteries...

Cette prestation comprend le dépôt du caisson, son enlèvement (après chargement) et l'acheminement du caisson sur le site d'exploitation de Benais, par nos services, pour un montant de 83,00€. A cela s'ajoute le coût du traitement selon le type de déchets (voir les tarifs page 26). En cas d'annulation de la part de l'utilisateur, les 83,00€ sont tout de même facturés afin de couvrir les frais de déplacements du SMIPE.

► Comptage des entrées déchèteries

Depuis 2020, le SMIPE a mis en place un système de comptage à cellule au sein de 3 de ses déchèteries, dans un premier temps : Benais, Bourgueil et Coteaux-sur-Loire. Cette technique a la particularité de compter les véhicules, mais aussi les remorques. Cela permet donc de comparer les sites entre eux suivant l'heure, le mois ou la saison. Cependant, cela ne donne pas fréquence exacte du public.

► Les chiffres de locations

- **33 caissons livrés**
- **133,58 tonnes collectées**
- **2 847,56 € facturés**



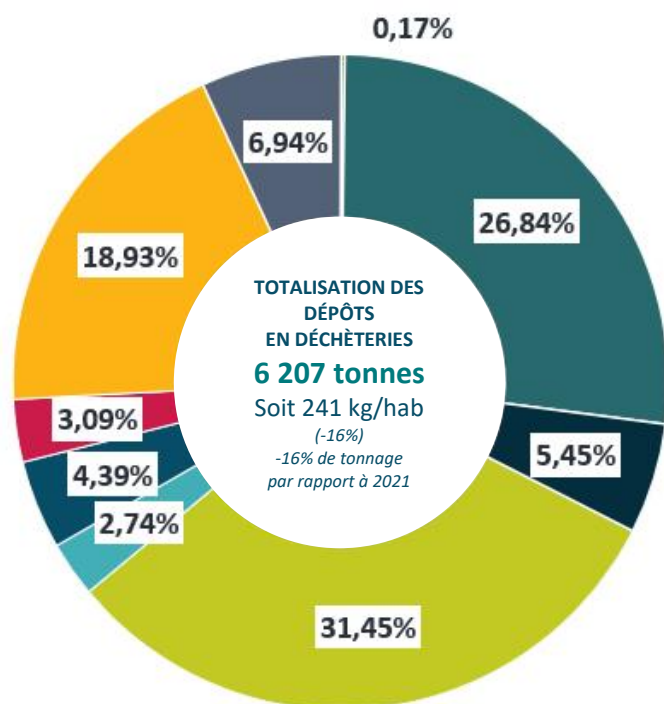
► Nombre de comptage par an

Années	Benais	Bourgueil	St Patrice	Total
2020	41 332	24 508	7 061	72 901
2021	48 366	28 272	7 452	84 090
2022	44 776	25 474	5 955	76 205

Réseau des déchèteries

► Répartition des tonnages par flux

Près de 77% du tonnage déposé en déchèteries provient des végétaux, des encombrants et des gravats :



■ **VÉGÉTAUX** : 2371,68 tonnes
soit 92,06 kg/hab
-15% par rapport à 2021

■ **FERRAILLES** : 206,36 tonnes
soit 8,01 kg/hab
-14% par rapport à 2021

■ **BOIS** : 331 tonnes
soit 12,85 kg/hab
-2% par rapport à 2021

■ **CARTONS** : 233 tonnes
soit 9,05 kg/hab
+19% par rapport à 2021

■ **ENCOMBRANTS** : 1 427,84 tonnes
soit 55,44 kg/hab
stable par rapport à 2021

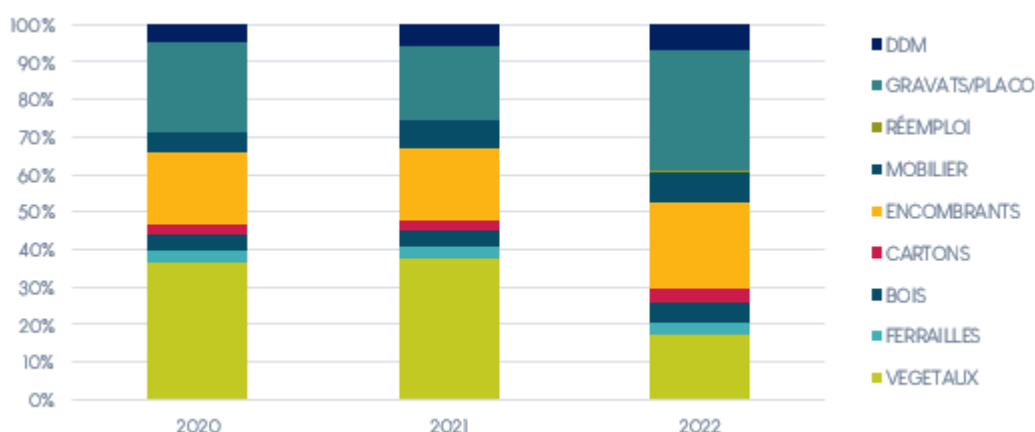
■ **MOBILIER** : 523,62 tonnes
soit 20,33 kg/hab
-4% par rapport à 2021

■ **RÉEMPLOI** : 13,06 tonnes
soit 0,51 kg/hab
-21% par rapport à 2021

■ **GRAVATS/ PLACOPLÂTRE** : 2024,54 tonnes
soit 78,61 kg/hab
+40% par rapport à 2021

■ **DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES** : 410,716 tonnes
soit 15,95 kg/hab
-7% par rapport à 2021

► Répartition des tonnages déposés



► Collecte de l'amiante lié

Pas de collecte en 2022.

► La matériauthèque

Inaugurée en 2019 au sein de la déchèterie de Benais, la matériauthèque, un lieu de libre-échange entre particuliers, permet de prendre et déposer des matériaux de toutes sortes, encore utilisables comme des huisseries, carrelage, palettes, sanitaires, outils, ciment, etc.

Les matériaux déposés repartent ainsi rapidement vers un nouvel avenir ...

Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 037-200072981-20231031-D2023_175-DE

S²LO

Les prestataires du recyclage

MATIÈRES	TYPE DE PRESTATIONS	PRESTATAIRES
Cartons 	Valorisation Matière	 (Dpt 49)
Végétaux 	Valorisation Organique	 + FERME DE LA BROSSE (Dpt 37) (Dpt 49)
Encombrants 	Valorisation Energétique	 (Dpt 49)
Métaux 	Valorisation Matière	 (Dpt 49)
Bois 	Valorisation Matière	 (Dpt 49)
Mobilier 	Valorisation Matière	 (Dpt 49 et 37)
Gravats 	Valorisation en réfection des routes	 (Dpt 37)
Béton 	Valorisation en remblai de décharge contrôlées	 (Dpt 37)
Batteries 	Traitement Spécifique	 (Dpt 41)
D3E 	Recyclage des matières	 (Dpt 37)
Peintures/Solvants 	Traitement Spécifique	 +  (Dpt 37)

► Les prestataires du recyclage

MATIÈRES	TYPE DE PRESTATIONS	PRESTATAIRES
Réemploi 	Réutilisation Réemploi	 (Dpt 49)
Lampes et néons 	Valorisation matière	 (Dpt 28)
Cartouches d'encre 	Valorisation matière et réutilisation	 (Dpt 69)
Piles 	Valorisation matière	 (Dpt 44)
Huiles de vidange 	Valorisation matière	 (Dpt 86)
Huiles de friture 	Valorisation matière	 (Dpt 44)
Radiographies 	Traitement Spécifique	 (Dpt 85)
Pneus 	Valorisation matière	 (Dpt 69)
Bouchons en liège 	Valorisation matière	 Association Promesses d'avenir (Dept 49)
Textiles 	Valorisation matière et réutilisation	   (Dpt 37)
Capsules Nespresso 	Valorisation matière	 (Lichtenvoorde, Pays-Bas)

► Dépenses filières au titre de l'année 2022 (T1 à T4)

Flux	Dépenses (TTC)
► Encombrants (Sivert)	145 853 €
► Végétaux (LCE et Ferme de la Brosse)	43 494 €
► Cartons (Performance Environnement)	8 498 €
► Déchets Ménagers Spéciaux (peintures,...) (BS Environnement)	20 724 €
► Gravats (Ets MOREAU)	2 000 €
Total	220 569 €

Indicateurs financiers



Budget de fonctionnement

Les dépenses (chiffres en € TTC issus du CA 2022)

En 2022, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **3 848 456 €** et se sont réparties comme suit : opérations réelles : 3 338 156 € - opérations d'ordres : 510 299 €

Charges générales

2 060 003 €

carburant, maintenance des véhicules, prestations de traitement, assurances

Charges financières

22 208 €

Intérêts d'emprunt

Charges de personnel

1 201 485 €

Salaires et cotisations

Charges exceptionnelles

282 €

titres annulés sur exercice antérieur

Charges de gestion courante

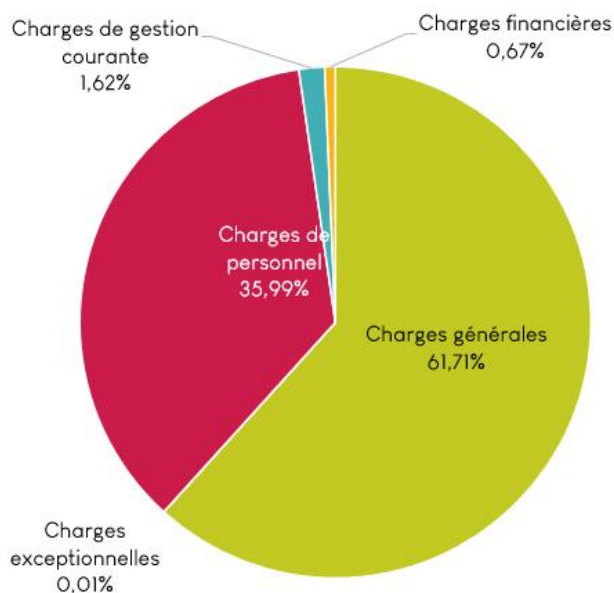
54 176 €

Indemnités élus et contributions organismes, admission en non valeurs...

Amortissements

510 299 €

Répartition des dépenses



► Les recettes

(chiffres en € TTC issus du CA 2022)

En 2022, les recettes de fonctionnement du syndicat ont atteint **4 348 070 €** et sont réparties comme suit :

**Reprise de matériaux
et redevances
spéciales** **419 647 €**

**Dotations et
participations** **218 617 €**

CITEO et autres

**Reversement de la
TEOM par les
communautés de
communes** **3 640 728 €**

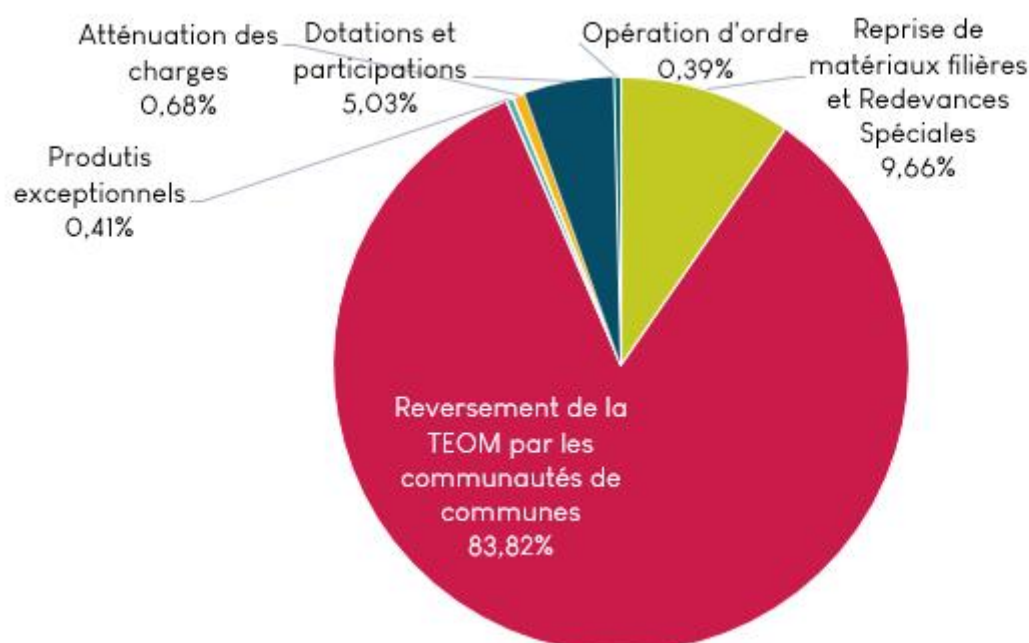
**Produits
exceptionnels** **17 869 €**

Rbt sinistre, produits
financiers et autres

**Atténuation de
charges
(remboursement
sur salaires)** **29 453 €**

Opérations d'ordre **16 971 €**

► Répartition des recettes



Budget d'investissement

Les dépenses

(chiffres en € TTC issus du CA 2022)

Les dépenses d'investissement (hors opération d'ordre) réalisées au titre de l'année 2022 se sont élevées à **453 296 €**.

Les dépenses d'investissement ont été affectées aux opérations suivantes :

OPÉRATION	LIBELLÉ	MONTANT
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	16 971,62 €
16	Emprunts et dettes assimilées	149 450,84 €
20	Immobilisations incorporelles	1 594,36 €
38	Matériel et outillage divers	48 252,96 €
41	Véhicules	186 404,66 €
48	Bâtiments d'exploitation—Site de Benais	4 333,88 €
52	Déchèterie de Bourgueil	3 086,53 €
55	Déchèterie St Laurent de Lin	34 068,33 €
60	Logiciels et matériels informatiques	6 868,66 €
67	Locaux administratifs - Construction et travaux divers	2 264,40 €

Les recettes

(chiffres en € TTC issus du CA 2022)

Les recettes d'investissement se sont élevées à **719 828,44 €**

Le résultat d'investissement s'élève à 266 532,20 €



Envoyé en préfecture le 06/11/2023

Reçu en préfecture le 06/11/2023

Publié le

ID : 037-200072981-20231031-D2023_175-DE



SMIPE Val Touraine Anjou

Zone Industrielle - La Petite Prairie
1, Impasse Clé des Champs – B.P. 35 – 37140 BOURGUEIL
Tél. 02.47.97.89.75 courriel : contact@smipe-vta.net

www.smipe-vta.net